

## Formation sur la protection juridique pour les professionnels

*L'UDAF des Deux-Sèvres gère depuis de nombreuses années un service de protection juridique en faveur de personnes majeures vulnérables qui présentent une altération de leurs capacités. La mesure de protection permet de les aider dans leur vie quotidienne en assurant la protection de leurs biens et de leur personne.*

Le contenu et l'exercice des mesures de protection restent complexes à appréhender pour les professionnels de l'action médico-sociale.

**Pour la deuxième année, l'UDAF des Deux-Sèvres propose donc une formation sur la protection juridique des personnes vulnérables à leur attention.**

**Ces deux jours de formation permettent de mettre l'accent sur le dispositif légal en vigueur, en abordant plus particulièrement les diverses mesures, leur contenu, le rôle du mandataire judiciaire et la place de l'utilisateur, en lien avec les partenaires.**

**La prochaine formation aura lieu les 23 et 24 septembre 2019.  
Elle se déroulera au siège de l'UDAF des Deux-Sèvres.**

L'UDAF étant agréée organisme de formation, il est possible aux professionnels participant d'établir une convention sur demande afin qu'une partie des frais soit pris en charge.

Le prix de la formation s'élève à 240 € les deux journées, repas compris.

Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer ses coordonnées (nom, prénom, organisme, fonction et coordonnées) à Mme Catherine RENAUDEAU à [c.renaudeau@udaf79.asso.fr](mailto:c.renaudeau@udaf79.asso.fr), avant le 15 juin 2019. Le nombre de places est limité.

Pour plus d'informations, consultez le flyer ci-joint.

### **Contact presse :**

BOUCHAND Maryne – Responsable Institution Familiale et Communication  
05.49.04.76.50 – [m.bouchand@udaf79.asso.fr](mailto:m.bouchand@udaf79.asso.fr)  
[www.facebook.com/udaf79/](https://www.facebook.com/udaf79/)